

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

De nouveaux trains pour la ligne transN La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel dès 2024

Le Conseil d'État, le Conseil d'administration de transN et l'Office fédéral des transports (OFT) ont décidé d'acquérir deux nouvelles rames à plancher bas pour l'exploitation de la ligne transN 222 (La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel). TransN exploite la ligne 222 avec des automotrices datant de 1991 et 1996. Or ces rames à plancher haut, vieillissantes, ne répondent pas aux prochaines exigences légales garantissant l'accès aux voyageurs à mobilité réduite.

Type et coûts du matériel ferroviaire

Après des études approfondies, le choix de l'entreprise cantonale s'est porté sur deux rames de type Abe 4/8 du constructeur suisse Stadler, pour quelque 15.6 millions de francs. A plancher bas, celles-ci offriront un accès facilité aux voyageurs à mobilité réduite. Ce matériel éprouvé, de dernière technologie, dispose d'une puissance suffisante pour tenir l'horaire actuel et ses potentiels développements. Un système de contrôle automatique de la marche des trains, intégré dans le coût de l'acquisition, sera implémenté par le constructeur.

Financement

Les rames à acquérir feront l'objet d'une commande groupée avec les Chemins de fer du Jura (CJ) et les Transports publics du Chablais (TPC), permettant une économie sur le prix d'achat et une gestion mutualisée des pièces de rechange. L'acquisition des deux trains est à financer par un investissement propre de 14,267 millions de francs et par une participation de la Confédération et du Canton – à parts égales – pour la mise aux normes LHand et OtHand (Loi et Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics) de 1,333 millions de francs.

Une ligne appelée à se développer

La stratégie cantonale « Neuchâtel Mobilité 2030 » prévoit le développement du RER dans toutes les régions du Canton de Neuchâtel. La ligne ferroviaire 222 permet le rabattement sur la future ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ainsi que sur les lignes au départ de La Chaux-de-Fonds, puisque les habitants de la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel accèdent directement au centre-ville de La Chaux-de-Fonds en transports publics. Ainsi, pour soutenir le développement de cette ligne ferroviaire, tant pour les besoins des pendulaires, des écoliers et du tourisme, le Canton et transN, prévoient également, dès 2025, la création d'une halte au lieu-dit Malakoff, situé en face du quartier des Cerisiers, en plein développement. Le financement des trains et de la halte est assuré par la convention de prestations entre transN et l'Office fédéral des transports. Par l'acquisition de nouveaux trains et la création d'une nouvelle halte, le Canton et transN soutiennent le report modal, contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques.

Contacts :

Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), tél. 032 889 67 00.

Olivier Baud, chef du service cantonal des transports (SCTR), tél. 032 889 67 01.

Aline Odot, responsable communication de transN, tél. 079 553 00 00.

Neuchâtel, le 25 novembre 2021

Données techniques d'une rame Abe 4/8 du constructeur suisse Stadler



Longueur hors tampon :	39.30 m
Largeur :	2.65 m
Hauteur :	3.88 m
Masse à vide :	55 t
Nombre de bogies moteurs :	2
Nombre de bogies porteurs :	2
Tension d'alimentation :	1'500 v
Largeur des portes d'accès :	1.30 m
Vitesse maximale :	80 km/h, possibilité à 100 km/h